https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-28-decembre-2015-modifiant-larrete-du-25-janvier-2005-relatif-aux-modalites-dorganisation-de-la-validation-des-acquis-de-lexperience-pour-lobtention-du-diplome-professionnel-daide/
Arrêté du 28 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant
28/12/2015
Cet arrêté vient modifier les modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d’aide-soignant, notamment en ce qui concerne la région de rattachement du candidat. Il prévoit en outre que l’entretien avec le candidat peut être organisé par visioconférence « organisée par le représentant de l'Etat dans la région de résidence du candidat ».